



Formulaire de calcul définitif

Police RC Entreprise (code de police OAP ou OAL)

1 janvier 2025 - 31 décembre 2025

Veuillez renvoyer ce document, dûment complété et signé, avant le **29 mai 2026** à TVM Belgium, à l'attention de **Jaimy De Bruyn**, Berchemstadionstraat 78, 2600 Berchem – e-mail: **adminbe@tvm.be**. Ce document peut également être rempli en ligne via www.tvm.be/fr/calcul-definitif en français et en néerlandais.

Données générales

Preneur d'assurance	
Adresse	
Numéro de police	
Rémunérations brutes 2025	

Attention : Merci de joindre en annexe le document « [Résumé de la charge salariale sur la période 01/2025-12/2025](#) ». Vous pouvez demander ce document auprès de votre secrétariat social. Souhaitez-vous nous fournir ce document de manière anonymisée ? De cette façon, vous ne partagez pas involontairement des données à caractère personnel de votre personnel avec nous.

Fichier du personnel (en €)

Quel était l'effectif moyen du personnel de votre entreprise en 2025 ?

	Salaire brut en € (pécule de vacances exclu)	Pécule de vacances	Nombre de EPT *
Ouvriers			
Employés			
Associé / gérant indépendant			
Personnel externe (hors sous-traitants **)			

* Equivalent temps plein

** Conformément à l'article 29.3 des conditions générales OAP01012021 B 'Personnel mis à la disposition de l'entreprise'

Signature

Fait à

lieu

date

Nom	Fonction	Signature



Que se passe-t-il si vous ne transmettez pas les données à temps ?

Si nous ne recevons pas vos données dans les délais, nous établissons nous-mêmes un décompte de prime. Pour ce faire, nous utilisons les montants de votre déclaration précédente (ou les montants fixés au début de votre assurance). Nous majorons ensuite ces montants de **50%**. Ce calcul est alors définitif, conformément à nos conditions générales.

Contrôle de vos données

Nous sommes autorisés à vérifier les données que vous complétez dans votre comptabilité. Il est important que vous transmettiez les chiffres exacts. En cas de fraude, nous devons résilier votre assurance. Nous signalerons également cela au fichier RSR de Datassur et pourrions faire l'objet de poursuites pénales.

Avez-vous des questions ?

Vous pouvez alors contacter nos collaborateurs au numéro +32 (0)3 285 92 00 ou via adminbe@tvm.be.

